

COMMUNE de SCIENTRIER

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 NOVEMBRE 2021

Sous la Présidence de Monsieur Daniel BARBIER, Le Maire,
Présents (*par ordre alphabétique*) : BARBIER Daniel, BARBIER Sarah, BRANTUS Michel, BRON Isabelle, DAKIN-GARVAL Sylvain, DEAGE Patricia, DESALMAND Nadège, DESALMAND Stéphane, FLOQUET Sandra, PARCHET Véronique, PIEUCHOT Sophie et PINGET Philippe.

Absents excusés : BERARD Nicolas, JOYE Michel et LAMBERT Adrien,

Absents : /

Madame BRON Isabelle a été nommée secrétaire de séance.

La réunion s'est tenue dans la nouvelle mairie en salle du conseil en respectant les mesures sanitaires en vigueur.

Début de séance du conseil municipal à 20h35 :

1. Approbation du dernier compte rendu

Monsieur le Maire a demandé aux membres de l'assemblée délibérante s'ils avaient d'éventuelles observations sur le compte rendu du dernier conseil municipal qui a eu lieu le 23 septembre 2021.

Aucune remarque n'a été formulée : **le compte rendu de cette séance a été adopté à l'unanimité.**

2. Délibération pour la location de l'espace extérieur salle des fêtes

Au vu des demandes régulières du parvis et des espaces attenants à la salle des fêtes, Considérant qu'aucune redevance spécifique n'a été imposée par la commune concernant l'occupation du domaine public et que le conseil municipal est compétent pour fixer une autorisation avec tarif en modifiant les délibérations n°07/2020 du 20 février 2020 et n°10/2013 du 28 février 2013,

Il est présenté aux membres du Conseil la possibilité de procéder au changement de la caution et de la location en intégrant les espaces extérieurs avec la modification du contrat.

Le Conseil Municipal, ayant délibéré à l'unanimité, a décidé de maintenir la caution actuelle et d'augmenter la location de 50 euros en incluant ces nouvelles clauses dans le contrat de location de la salle des fêtes.

3. Régularisation des délibérations pour le prêt du matériel communal

Au titre de la régularisation de la délibération n°27/2012 du 28 juin 2012 et considérant les demandes de la DGFIP de mettre fin aux régies municipales,

Il est présenté aux membres du Conseil Municipal la possibilité de mettre en place la gratuité ou de ne plus faire de prêt de matériel.

Le Conseil Municipal, ayant délibéré à l'unanimité, a décidé de ne plus autoriser le prêt de matériel.

4. Délibération pour virement de crédits

Conformément au principe d'annualité budgétaire, les virements de crédits doivent en principe être effectués du 1er janvier au 31 décembre de l'exercice.

Vu que le vote du budget a été effectué au niveau du chapitre, le maire peut proposer aux conseillers municipaux d'engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite des crédits inscrits à ce chapitre. La répartition du crédit par article ne présente qu'un caractère indicatif.

Afin de régulariser la fin d'année comptable, Monsieur le Maire présente les ajustements à effectuer selon les opérations suivantes :

- 022- Dépenses imprévues -14'000€
- 011- Charges à caractère général -32'000€
- 012- Charge du personnel +46'000€

Le Conseil Municipal, ayant délibéré à l'unanimité, approuve les virements de crédit.

5. Délibération pour demander la DETR

Considérant que la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) est destinée à soutenir les projets d'investissement des collectivités locales,

Considérant que plusieurs projets communaux pourraient être éligibles,

Monsieur le Maire présente les dossiers dont les dépenses d'investissement correspondent aux critères d'obtention de cette aide :

- La rénovation d'un bâtiment public pour la création de la bibliothèque-médiathèque municipale.
- L'aménagement de stationnement à l'entrée du centre-ville (mobilité et sécurité).

Le Conseil Municipal, ayant délibéré à l'unanimité, approuve cette démarche de soutien financier en présentant les 2 projets pour la DETR.

6. Attribution des nouvelles subventions

Le Conseil Municipal, ayant délibéré à l'unanimité, a attribué les subventions suivantes :

- | | |
|--------------------------------------|--------------------------------|
| - Souvenir Français = 300€ | - Les Amis des sentiers = 400€ |
| - Association des combattants = 100€ | - L'école = 400€ |
| | - Les z'amis d'chentry = 300€ |

7. Délibération sur l'avenant n°1 de la convention d'urbanisme

Dans le cadre d'un avenant, le conseil municipal prend acte des nouveautés proposées par le service commun d'urbanisme :

- Champ d'application (les actes supplémentaires et le CAUE)
- Étendue des missions
- Procédure numérique
- Effectif du service commun
- Statistiques (observatoire des données) et évaluation

Il est présenté aux membres du Conseil Municipal les données financières liées au service commun :

- Coût annuel 2019 = 11'730,33 € (pour Scientrier) + 171'930,91€ (la part totale Arve et Salève)
- Coût prévisionnel 2022 (avec CAUE) = 14'066,69€ (pour Scientrier)

Le Conseil Municipal, ayant délibéré à l'unanimité, approuve l'avenant n°1 à la convention d'urbanisme avec la communauté de communes Arve et Salève.

8. Adoption de l'organigramme définitif de la municipalité

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité Technique du 18 novembre 2021,

Considérant la nécessité croissante de performance qui pèse sur les communes, compte-tenu du contexte intercommunal et des départs d'agents sur certains postes,

Considérant la volonté de la collectivité de restructurer ses services autour de compétences spécifiques afin de garantir davantage de cohérence,

Il est présenté aux membres du Conseil Municipal une nouvelle organisation des services de la ville de Scientrier. L'organigramme montre la nécessité de compléter le service technique.

Le Conseil Municipal, ayant délibéré à l'unanimité, approuve le nouvel organigramme des services à compter du 1^{er} janvier 2022 et demande un recrutement sur le plan technique.

9. Délibération sur postes ATSEM et adjointe d'animation

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu des changements de situation de l'équipe d'ATSEM (mobilité interne et congé parental), Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'ouvrir un poste **à compter du 1er janvier 2022** dans la filière médico-social, de grade C, soit ATSEM principal 2ème classe.

Compte tenu des nouvelles attributions d'activités au SEJ (retour congé parental) et de l'évolution de carrière de la titulaire en poste, Monsieur le Maire propose de créer un emploi permanent en filière animation **à compter du 1er décembre 2021**, de grade C2, pour un poste d'adjointe d'animation 2ème classe. Il s'agit d'un avancement de carrière pour l'agent déjà en poste.

L'ensemble des élus du conseil municipal ont validé l'ouverture des deux postes permanents évoqués.

10. Questions diverses

- Présentation d'un projet d'ouverture d'une pharmacie à Arenthon = avis positif de l'ensemble des conseillers municipaux.
- Bilan des autres commissions (syndicats et communauté de communes).
- Présentation du rapport d'activités Arve et Salève = questions sur la mobilité.
- Point sur les prochains événements municipaux = Téléthon, Marché de Noël (maintenu au vendredi 17 décembre), repas des agents (annulé en raison de la 5^{ème} vague), distribution des paniers, vœux du Maire et inauguration de la nouvelle Mairie en mars.
- Autres demandes en cours des différentes subventions pour les projets communaux = plan de relance, aide départementale, soutien financier pour la bibliothèque en cours.

Fin de séance du conseil municipal à 23h20